

COLERE DES TZR

- > **Colère** contre les restrictions drastiques de paiement des ISSR,
- > **Colère** contre le refus de prendre en considération la pénibilité des missions de remplacement,
- > **Colère** contre l'extension des zones et les affectations hors zone de plus en plus fréquentes,
- > **Colère** contre la suppression du forfait lié à l'Association Sportive (UNSS) pour les TZR d'EPS,
- > **Colère** contre la suppression des bonifications dans le barème de mutation,
- > **Colère** contre l'enseignement dans des disciplines autres que celles de formation et sans prime prévue à cet effet,
- > **Colère** contre l'absence de prise en compte des difficultés d'organisation professionnelle et familiale, des problèmes de transport.
- > Cette **colère** s'est exprimée le **18 décembre** par la **grève** et nous vous proposons de l'exprimer à nouveau le

Samedi 20 janvier 2007 à Paris

- > lors de la manifestation nationale organisée par la FSU à Paris.
- > Les syndicats de la FSU regroupant les enseignant-e-s de collège, lycée, lycée professionnel d'EPS et de toutes disciplines vous invitent à participer à **un stage spécial TZR le**

Jeudi 15 février 2007 à Dijon

- > Afin de continuer à débattre de nos revendications en fonction de l'actualité.
- > Pour le Secrétariat académique du SNES et le collectif TZR
- > Dominique Maurage - Sandra Lessavre-Gony

**SPECIAL T.Z.R. n°2 - Supplément n°3
au bulletin SNES-DIJON°56 - Jeudi 4 janvier 2007**

Éditorial	1
Inscription au stage du 20 février 2007 Modèle d'autorisation d'absence.....	2
Les actions des TZR dans l'académie	3
Bulletin d'adhésion Barème des cotisations.....	4

**☛ STAGE syndical à DIJON mardi 20 février 2007
ouvert à tous les personnels TZR en collège, lycée,
lycée professionnel, toutes disciplines confondues**



Bulletin d'inscription au stage TZR du 20 février 2007

Bulletin à renvoyer à la section académique du SNES :

Stage TZR - 45, rue Parmentier - 21000 DIJON - Téléphone : 03 80 73 32 70

Ou faites-nous connaître votre participation par courriel à s3dij@sn.es.edu

Prénom NOM :

Adresse personnelle :

Tél. / Adresse électronique :

Discipline :

Établissement d'affectation :

Je désire participer au stage TZR

NB. Les modalités pratiques d'organisation parviendront aux inscrits. Les frais de déplacement et de restauration à Dijon des participants adhérents du SNES sont pris en charge par la section académique de Dijon.

**Lettre type de demande d'autorisation d'absence
pour stage syndical**

Votre demande d'absence (l'autorisation rectorale est de droit pour un stage syndical) doit parvenir au rectorat, par la voie hiérarchique, au moins **un mois avant le début du stage c'est-à-dire avant le 20 janvier 2007.**

Nom Prénom

Grade, fonction

Établissement

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Dijon,

s/c de Monsieur/Madame l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale,

s/c de Monsieur/Madame le/la Proviseur(e)/Principal(e) du (nom de votre établissement)

** Pas de formule d'appel dans un courrier administratif **

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **20 février 2007** pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Dijon. Il est organisé par le SNES-FSU, sous l'égide de l'IRHSES [3], organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

** Pas de formule de politesse dans un courrier administratif **

A, le ...-... - 2007

Signature

Notes (ne pas les reproduire dans votre courrier) :

[1] Lettre administrative adressée à Monsieur le Recteur, à reproduire, compléter et déposer par la voie hiérarchique auprès de votre chef d'établissement **au plus tard un mois avant le début du stage.** Tout courrier par la voie hiérarchique est obligatoirement transmis.

[2] Toute autorisation d'absence pour un stage syndical est strictement de droit, dans la limite de **12 jours par fonctionnaire et par an. Cette limite est rarement atteinte.** La formation syndicale est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

[3] Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré.

Des TZR TOUJOURS en COLERE et TOUJOURS en ACTION !

Vous n'êtes pas sans savoir que G. de Robien a dévoilé son projet de décret sur les obligations de service des enseignants, accompagné de 4 arrêtés qui déclinent les orientations ministérielles destinées à augmenter notre temps de travail et déqualifier notre métier.

Le point le plus important pour nous, TZR, concerne bien entendu les compléments de service qui seront possibles jusqu'à 3 établissements dans des communes non limitrophes, sans aucune borne géographique !

Nous serons également tenus, en cas de service incomplet, d'effectuer «*tout ou partie du service dans une autre discipline* ». Nous serons donc soumis au chantage déjà exercé à notre rencontre : ou un enseignement dans une autre discipline, ou des affectations éloignées !! N'oublions pas que, en cas d'affectation en lycée, nous serons aussi concernés par l'heure de première chaire.

Ne parlons pas, en plus, de ces points noirs :

- * l'enseignement de disciplines pour lesquelles nous ne sommes pas qualifiés,
- * l'accroissement de nos charges et de notre temps de travail,
- * la remise en cause de certaines disciplines, dont l'EPS.

Une fois de plus, nous serons perdants sur tous les tableaux : non seulement nous serons obligés d'être bivalents, et ce, sans formation, mais nous n'aurons pas non plus la prime proposée aux collègues bivalents... Que penser, une fois de plus, de notre statut soi-disant identique à celui de tous les titulaires ???

Nous, TZR, sommes en colère parce qu'on nous profile un métier qui n'a plus rien à voir avec celui que nous avons choisi et que nous aimons exercer.

Conférence de presse le 30 novembre dans les locaux du SNES à Dijon : compte rendu



Devant les médias de Côte-d'Or

Nous avons évoqué l'action actuelle intitulée «*enquête de vérité sur le temps de travail des enseignants*» qui a été mise en place auprès de tous les collègues de France : cette enquête sur le terrain démontre que notre temps de travail reste fortement méconnu de l'opinion publique, qui pense encore que «18 h» représentent la durée réelle de travail hebdomadaire d'un enseignant !!

L'ensemble des pétitions refusant toute redéfinition de nos conditions d'exercice, de nos maxima horaires hebdomadaires, des heures de décharges statutaires ont été remises au Recteur lors de notre audience auprès de lui, le mercredi 29 novembre.

Manifestation des TZR (1er et 2nd degrés) le 30 novembre

Nous étions une centaine de collègues à manifester devant l'ancienne faculté de Droit à Dijon.



Nous avons dénoncé à nouveau le changement de calcul dans le versement des indemnités de sujétions spéciales de remplacement (ISSR). Nous avons demandé l'abandon de la décision rectorale, prise la veille de la rentrée, ayant consisté à modifier les modalités de versement de l'ISSR.

Compte rendu du stage SNES le 7 décembre 2006 à Chalon-sur-Saône

Face à l'insécurité grandissante de la profession, les TZR de Saône & Loire s'étaient réunis en présence de Christophe Barbillat, secrétaire national du SNES (secteur Emploi du S4), pour évoquer à nouveau leurs conditions de travail.

A l'issue de cette réunion, **une lettre** a été adressée au Recteur de notre académie, dans laquelle ils réaffirment leur détermination. A nouveau, les points sensibles ont été abordés :

- * la nomination de plus en plus fréquente des TZR en dehors de la zone où ils sont rattachés.
- * La non indemnisation financière des nombreux kilomètres effectués quotidiennement, la non prise en compte de l'usure des voitures personnelles, la fatigue...
- * L'ISSR révisée à la baisse, puisque désormais celle-ci n'est versée que s'il y a déplacement effectif : d'où une perte de 30 à 40% dans le salaire mensuel pour les mêmes missions !!!!



Paroles de TZR

Nos collègues de Saône-et-Loire sollicitent donc une nouvelle entrevue auprès du Recteur.



Cyril, 34 ans, TZR physique : « Chaque année je change d'établissement. Ma collègue TZR en lettres modernes sur la zone de Nevers a été affectée à Decize sans poste : 2 h 30 de route depuis notre domicile, situé à mi-chemin entre Mâcon et Nevers, pour attendre éventuellement qu'on lui donne un poste !!! »

« Je ne sais plus quoi faire ! » explique à nouveau une autre collègue. « Avec mon mari, nous voudrions un bébé. Seulement, lui est infirmier de nuit. Pour mes remplacements, je dois partir en voiture tous les matins à 6 h. Comment vais-je pouvoir faire avec un enfant ? Vous croyez que je vais trouver une nounou qui me le prendra à une heure pareille ??? » « Suis-je condamnée à ne pas avoir d'enfant ? »

« Un chef d'établissement a émis des doutes sur ma capacité à effectuer un remplacement auprès d'une classe de terminale S ! » explique, amère, une jeune collègue TZR, agrégée de maths !

La coupe est pleine et les TZR veulent le faire savoir!!



BULLETIN D'ADHESION

(ou de renouvellement d'adhésion)

A remettre au trésorier du Snes de votre établissement
(ou à votre section académique pour les isolés).

Il est indispensable de dater et signer le cadre ③.

① **Identifiant Snes** (si vous étiez déjà adhérent)
Sexe **Masc** **Fém** **date de naissance** [.. / .. /]
Nom (utilisez le nom connu du rectorat) [.....]
Nom patronymique (de naissance) [.....] **Prénom** [.....]
Résidence bâtiment escalier... [.....]
N° et voie (rue bld ...) [.....]
boîte postale - lieu dit - ville pour les pays étrangers [.....]
Code postal [.....] **Ville ou pays étranger** [.....]
Téléphone 1 [.....] **portable ou téléphone 2** [.....] **télécopie** [.....]
 (respectez minuscules majuscules et caractères spéciaux)
Adresse électronique [..... @]
Etablissement d'affectation ministérielle (code nom et ville) [.....]
Etablissement d'exercice si différent (code, nom et ville) [.....]

② **Catégorie** (certifié agrégé hors classe
chaire sup. maître aux. contractuel
vacataire Mi-Se Cop Cpe...) [.....]
Congé ou détachement (préciser sa nature) [.....]
Situation administrative (pour les titulaires)
 Titulaire du poste Tit sur ZR.
Quotité de temps partiel (le cas échéant) [.....]
Discipline [.....]
date promotion : [.....]
Echelon [.....] [.....]
 cochez les cases selon votre situation :
Stagiaires IUFM 2^{ème} année
Stagiaires en situation
 par concours liste d'aptitude
 Cessation progressive d'activité
 CFA Retraité (Les retraités et
CFA paient leur cotisation au trésorier
des retraités de leur département)
 conseiller en formation continue
formateur GRETA IUFM
enseignant en STS en classe prépa
enseignant au CNED CNDP - CRDP
 Conseiller pédagogique tuteur
 IUFM 1^{ère} année

③ J'accepte de fournir au Snes et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au Snes de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snes 46 avenue d'Ivry, 75647 PARIS Cédex 13 ou à ma section académique : Snes Dijon, 45 rue Parmentier 21000 DIJON.

Montant total de la cotisation: € (voir barème)
 Paiement par chèque
 Paiement par prélèvements de € chacun
 (dans ce dernier cas joindre obligatoirement un RIB et compléter le cadre ④)

Date: [.....]
Signature: [.....]

④ **AUTORISATION DE PRELEVEMENT**

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
131547

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
 Nom, Prénom
 Adresse
 Code Postal [.....] Ville [.....]

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablis	code guichet	N° compte	clé RIB
[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]

Date : [.....] Signature : [.....]

ORGANISME CREANCIER
 S.N.E.S.
 46 avenue d'Ivry
 75647 PARIS Cedex 13

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
 [.....]
 [.....]
 [.....]
 Code Postal [.....] Ville [.....]

Prière de compléter cette autorisation et de joindre un relevé d'identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne.
 Ne pas omettre la date et la signature